

À définir



Version initiale

Création de logements public à loyer modéré



Version actualisée (.. / .. / ..)

1. Description succincte du projet

Contexte : pression immobilière, augmentation progressive du coût de l'immobilier, fort développement de la promotion immobilière

Nature du projet :

- Création de logements pour jeunes (ou logements Tremplin)
 - Logement locatif, à loyer modéré, mis à disposition par la commune
- Finalité d'installation pérenne des bénéficiaires dans la commune
- Mise en place d'un système de prime d'installation (restitution d'un pourcentage du loyer versé)
- Définition des critères d'attribution (tranches d'âge, revenu, ancrage local, etc.) et d'un comité d'attribution

Public cible : citoyens

Localisation : à rechercher

Partenaires pressentis : CCATM, CPAS, Agence Immobilière Sociale, SLSP « Habitat du Pays vert », Office Central de l'Action Sociale et Culturelle

2. Justification du projet

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

Besoins identifiés :

- Diversification de l'offre de logements
- Adaptation du parc de logements à la structure démographique de la population (taille, équipements, modularité, etc.)
- Maintien d'une offre en logements accessibles et adaptés aux besoins contemporains (performance énergétique, configuration, localisation, etc.)
- Adaptation du parc de logements aux enjeux environnementaux (consommations, impact hydrologique, choix des matériaux)
- Ancrage de la population locale

- **Caractère rural du projet**

La dimension rurale du projet réside en la volonté de maintenir l'attractivité résidentielle du village avec une mixité sociodémographique riche. Elle réside également en la volonté de préserver l'ancrage rural et local de la population, soit à travers les liens familiaux, soit à travers les liens professionnels.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Des retombées positives sur les secteurs du commerce et de l'HORECA
- L'amélioration de l'attractivité résidentielle du territoire
 - Le maintien de la mixité sociale de la population
 - La possibilité pour les jeunes de rester ou de s'installer sur le territoire
- Des retombées positives sur le milieu scolaire et sur le milieu associatif
- Le maintien de l'animation des cœurs de village

- **Projets connexes du PCDR et de la Commune**

- 6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
- 19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels
- 21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
- 23. Augmenter la capacité d'accueil de la crèche de Ladeuze
- 24. Renforcer l'accompagnement numérique de la population
- 26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
- 33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes
- 37. Mettre à jour périodiquement les outils communaux de communication
- 38. Améliorer les outils d'accueil des nouveaux habitants
- 41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier
- 43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés
- 44. Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun
- 47. Aménager un espace de coworking

Autres projets communaux

- **Alternatives éventuelles**

L'intitulé du projet intègre la possibilité d'une alternative : soit la rénovation d'un bâtiment existant (à privilégier) soit la construction d'un nouveau bâtiment. Par cette formulation, le projet intègre la volonté d'adopter le moyen de mise en œuvre qui sera le plus adapté à répondre au besoin au regard des opportunités qui se dégageront au fil du temps (projet de priorité 3).

- **Sobriété du projet**

Le projet répond à différentes dimensions de l'objectif de sobriété :

- Sur le plan environnemental et énergétique car il s'agit de proposer aux futurs locataires des logements performants, peu énergivores et à l'impact hydrologique minimisé
- Sur le plan foncier car il s'agit de privilégier en premier recours la rénovation de bâtiments existants. En cas de construction neuve, la localisation en cœur de centralité et sur des parcelles de petites tailles permettront de limiter l'impact du projet
- Sur le plan financier, le projet visera à optimiser le plus possible le ratio entre le coût de mise en œuvre du projet et sa rentabilisation (via les loyers perçus)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

4. Devenir moteur de transition
 - a. Par des démarches globales
5. **Recréer des cœurs de village dynamiques**
 - a. **Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements**
 - b. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels
6. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert
 - a. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

- **Liens qualitatifs et quantitatifs**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**